

## L'APEN déplore

- L'absence de concertation et de réunion publique, des permanences en plein été, une présentation technique du projet aux conseillers municipaux à huit clos et sans communication... tout cela donnant la sensation d'un **projet opaque et une volonté d'éviter tout débat avec la population.**
- Des **principes démocratiques bafoués** par le conseil municipal : intervention des promoteurs privés juste avant le vote ET présence pendant le vote.
- La non prise en compte du rapport de l'Académie de médecine qui indique que l'éolien terrestre affecte, au travers de ses **nuisances (sonores, visuelles...)**, la qualité de vie d'une partie des habitants et donc leur "état de complet bien-être physique, mental et social" lequel définit aujourd'hui le concept de santé.
- Des chiffres de **production exagérés (3 fois plus)** présentés au Conseil Municipal.
- Le manque d'**étude comparative** des différentes solutions d'énergies dites renouvelables par Vendée Énergie.
- Le président de la Communauté de Communes des Achards qui refuse l'éolien sur sa commune suite au rejet des flavois, mais le plébiscite ailleurs.

*En résumé, ce projet nous rappelle que nous devons rester des citoyens attentifs et impliqués parce qu'il engage l'avenir de nos territoires... un parc éolien en appelle souvent d'autres à proximité...*

Dès que la situation sanitaire le permettra, l'APEN organisera une réunion publique. Contactez-nous par e-mail ou téléphone pour nous rencontrer ou pour obtenir les dernières informations et dates importantes.

L'enquête publique interviendra probablement fin 2021

*Vous êtes de plus en plus nombreux à adhérer à notre message de bon sens, de raison et de défense de notre patrimoine commun. Rejoignez-nous !*

**Apen**

Association pour la Préservation de l'Environnement Nieulais

Tél : 07 49 35 24 54

e-mail : apen85430@gmail.com

Web : www.apen85.fr Facebook : @apen85



# Apen

**LETTRE D'INFORMATION N°1**  
aux habitants de Nieul Le Dolent, Aubigny -  
Les Clouzeaux et Ste Flaive des Loups

## Projet éolien sur votre territoire... Êtes-vous informés ?

*Produire de l'électricité grâce à  
une énergie renouvelable telle  
que le vent est une belle idée...  
qui pourrait être contre ?*

*Malheureusement, les éoliennes  
plus on s'y intéresse, moins on  
les aime !*

Les associations citoyennes et environnementales comme l'APEN ont aujourd'hui un rôle de vigilance et d'alerte essentiel à jouer. En effet, les élus de nos petites communes sont très sollicités et n'ont pas toujours ni le temps, ni l'accès à l'ensemble des informations essentielles et impartiales leur permettant de juger de la pertinence et de l'impact de certains projets avant de s'engager. C'est le cas par exemple du déploiement des antennes 5G, de la perte de biodiversité, de la dégradation des cours d'eau ou des sols...

Cette lettre est destinée à vous apporter des informations sur l'éolien qui se déploie sur nos communes. Le projet en cours sur Nieul le Dolent en préfigure d'autres. En témoignent les multiples sollicitations des promoteurs dont nos municipalités font l'objet sur le canton des Achards ou la commune d'Aubigny-Les-Clouzeaux.

### Le vent, une énergie renouvelable, pas les éoliennes !

**Durée de vie : 15 à 20 ans**, pales non recyclables, métaux rares, fondation béton, ainsi que toute l'énergie grise nécessaire à leur fabrication (ex : charbon utilisé par l'industrie allemande pour l'acier des mats et des nacelles). Attention au « Greenwashing », aucune énergie n'est réellement verte et renouvelable.

### Le vent, pas toujours là quand on en a besoin !

Le rendement théorique d'une éolienne n'est qu'en moyenne de 23% en France (il faut 50 km/h de vent pour atteindre 100 % de la puissance installée... combien de jours par an ?). Pour rappel, l'électricité éolienne est intermittente, non stockable, et inadaptée aux pics de consommation, notamment en conditions anticycloniques.

### Le vent, une activité lucrative... pas pour tout le monde !

Le parc de 6 éoliennes (Enercon 53) de 90 m en bout de pales serait à moins d'1 km du bourg de Nieul Le Dolent (Ehpad, crèche, école, plan d'eau) et de vingt hameaux (dont 3 encerclés). Ce projet est porté par Vendée Energie et par le promoteur VSB, groupe Allemand, détenu à 80% par un fonds d'investissement suisse (Partners group).

### Le vent tourne : d'autres alternatives préférables

Tendre vers une **sobriété énergétique** : isolation des bâtiments, diminution de la consommation... une solution pertinente sur le plan écologique et économique.

Installation d'un **parc photovoltaïque** sur l'ancien Centre d'enfouissement Technique situé à Sainte Flaive. Des avantages par rapport au parc éolien prévu à Nieul :

- produirait 3 fois plus d'électricité
- pas de destruction de terres agricoles
- pas de paysages défigurés ou de sentiers de randonnée sacrifiés
- pas de nuisances ou de risques sanitaires pour les riverains et le bourg
- possibilité de compléter le parc par des installations sur toitures et ombrières

## QUELQUES CHIFFRES ESSENTIELS DU PROJET NIEULAIS

- 4800 m<sup>3</sup>** Volume de béton pour l'implantation de 6 éoliennes de 90 m
- 1200** Nombre de camions nécessaires à la construction de ce parc
- 1 Ha** Surface de terres agricoles détruites
- 1,4 gwh** Production électrique annuelle estimée d'1 éolienne E53, soit 20 à 30 fois moins que les éoliennes off-shore actuelles, ce qui en ferait l'un des plus mauvais parcs éoliens français récents
- 6200 m<sup>2</sup>** de panneaux photovoltaïques produiraient autant qu'une éolienne E53, soit 8 fois moins que les 5 Ha mentionnés par M. le Maire dans la presse
- 0 m<sup>2</sup>** Surface de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux de Nieul malgré un ensoleillement très favorable dans l'ouest vendéen
- 6** Nombre de conseillers municipaux n'ayant pas donné un avis favorable

## NOS CRAINTES

- Santé** Risque de syndrome éolien (maux de tête, acouphènes, insomnies), bruit des pales jour et nuit, effet stroboscopique, infrasons à plusieurs km. Les exemples sont nombreux, on citera notamment :
  - *Echauffour (61) : la préfète demande l'arrêt temporaire du parc trop bruyant*
  - *Parc du Bernard (85) : les témoignages des plus proches riverains que nous avons rencontrés, et qui étaient pourtant favorables au départ, sont édifiants*
- Biodiversité** Faune et flore atteintes (notamment oiseaux, chiroptères,.....)
- Elevage** Mortalité, malformations, baisse de productions  
*Cas emblématique de Nozay (44) : Mort de 400 vaches en 10 ans et troubles avérés : les autorités envisagent enfin l'arrêt temporaire du parc pour étude*
- Paysage** 6 éoliennes de 90 m (le clocher de Nieul culmine à 37m) dénatureraient en profondeur et de façon permanente notre campagne. Leurs flashes lumineux nocturnes et incessants seraient visibles à des kilomètres
- Bruit** Pollution sonore sur nos sentiers de randonnées
- Immobilier** Perte d'attractivité du bâti à plusieurs kilomètres
- Télévision** Problèmes de réception reconnus par les promoteurs éoliens qui impacteront potentiellement tout le bourg

(tous les détails sur le site de l'association)